
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 mai 2012 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Guy Hébert, Directeur général
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE12 0596

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE12 0597

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 14 mai 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE12 0598

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 mai 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE12 0599

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de démolition de 4 bâtiments dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa/Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1125268001

CE12 0600

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection du pont Jolicoeur au-dessus du canal de l'Aqueduc, dans l'arrondissement de Verdun à l'est et dans l'arrondissement du Sud-Ouest à l'ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1120541002

CE12 0601

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en archéologie pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord;
- 2- d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1123501002

CE12 0602

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels pour la conception, la surveillance des travaux, la gestion de projet et la réalisation d'études de projets de conduites principales d'aqueduc et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1124095003

CE12 0603

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Excavations Vidolo Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 16 mois, le contrat pour le transport de matières par conteneurs à partir de l'écocentre Eadie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 551 232 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11940 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1124631001

CE12 0604

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 7 185,94 \$, taxes incluses, pour la mise en service du dernier système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) et son ajout au contrat d'entretien octroyé à la firme Genetec inc. (CG11 0016), pour la période du 1^{er} février 2012 au 1^{er} février 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 088 826,11 \$ à 1 096 012,05 \$;
- 2- de corriger l'écriture comptable reliée à la portion du contrat d'entretien et de l'imputer au budget de fonctionnement au lieu du budget d'immobilisation (PTI);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1114114003

CE12 0605

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 61 983,02 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Centre Téléphonie Mobiles ltée, pour la location, l'installation et l'entretien de 150 appareils portatifs, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, majorant ainsi le montant de 61 416,96 \$ à 123 399,98 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1120206006

CE12 0606

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 377 375, 54 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Accès communications (CG10 0240) pour la location, l'installation et l'entretien de 864 radios portatives et 160 radios mobiles, pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, majorant ainsi le montant total du contrat de 805 259,28 \$ à 1 182 634,82 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1120206007

CE12 0607

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Fonderie Laperle, division de Canada Pipe ltée, pour une période additionnelle de 24 mois, pour la fourniture sur demande de moulage en fonte, selon les mêmes termes et conditions prévus à l'entente initiale (CG07 0091);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1125296002

CE12 0608

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois pour la fourniture sur demande de terre, mélange de terre et sable;
- 2- d'accorder à Matériaux paysagers Savaria ltée, seul soumissionnaire conforme pour le groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11951 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 4- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 24 mois pour la fourniture sur demande de terre, mélange de terre et sable;
- 5- d'accorder à Pépinière A. Mucci inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11951 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1124119002

CE12 0609

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente cadre d'une durée de 3 ans pour la fourniture sur demande de papier recyclé d'impression;

- 2- d'accorder à Ariva, plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11833 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 4- de conclure une entente cadre d'une durée de 3 ans pour la fourniture sur demande de papier recyclé d'impression;
- 5- d'accorder à Xerox Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11833 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1125085001

CE12 0610

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 79 091,63 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du Poste de quartier 8, situé au 170, 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre du contrat accordé à Les Constructions Labrecque et Poirier inc. (CG11 0272), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 072 029 \$ à 1 151 120,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1125015001

CE12 0611

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 624 435,84 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une conduite d'eau principale, d'une chambre de vannes et d'une chambre de mesure de débit dans la rue Basin dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre (Phase 1), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Construction Louisbourg, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 566 435,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 227701;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1120266017

CE12 0612

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 478 213,84 \$, taxes incluses, pour la réfection par fraisage à chaud, là où requis, sur différentes voies cyclables de l'agglomération de Montréal, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Construction Soter inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 468 213,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 230301;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1120266014

CE12 0613

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Telus dans le cadre des travaux de construction et reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée flexible, des trottoirs, là ou requis, et l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Sainte-Croix, d'un point au nord de la rue Cartier au boulevard Côte-Vertu, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 127,56 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 1^{er} novembre 2011;
- 2- d'autoriser la directrice des travaux publics du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement à signer la demande d'exécution de travaux de Telus;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 4- d'accorder, conformément à la loi, deux contrats de gré à gré, le premier à Hydro-Québec et le second à Allstream inc. dans le cadre des travaux de construction et reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée flexible, des trottoirs, là ou requis, et l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Sainte-Croix, d'un point au nord de la rue Cartier au boulevard Côte-Vertu, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix respectifs de leur soumission, soit pour une somme maximale de 833 754,24 \$ taxes incluses, pour Hydro-Québec, et de 120 776,18 \$ taxes incluses, pour Allstream, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, conformément à leur offre de services datant respectivement des 13 janvier 2012 et 27 octobre 2011;

- 5- d'autoriser la directrice des travaux publics du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement à signer les demandes d'exécution de travaux de Allstream inc. et Hydro-Québec;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1120266006

CE12 0614

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Congeres inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs numéros 1 à 7 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 892 667,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1531-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1123334010

CE12 0615

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 275 606,16 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la 8^e Avenue, de la rue Denis-Papin à l'avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif, le cas échéant;
- 2- d'accorder à T.G.A. Montréal inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 175 606,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1232;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1120266004

CE12 0616

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 862 028,64 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction d'une voie cyclable, de bordures, de bases, de conduits souterrains, de fourniture et installation de mobilier d'éclairage, là où requis, pour l'aménagement d'une piste cyclable dans le boulevard Jacques-Bizard, du boulevard Chèvremont à la rue du Héron-Vert, dans l'arrondissement de l'Île Bizard-Sainte-Geneviève, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages D'Amours inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 827 928,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221201;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1120266019

CE12 0617

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 030 579,63 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Millen, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif, le cas échéant;
- 2- d'accorder à CTI Construction (9153-7209 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 929 079,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223601;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1120266024

CE12 0618

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 013 477,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du pont situé sur le boulevard Henri-Bourassa Est au nord de l'autoroute 40, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Congeres inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 910 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1165;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1120541003

CE12 0619

Vu la résolution CA12 13 0102 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard du 2 avril 2012;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 000 \$, taxes incluses, pour des services professionnels de surveillance des travaux de reconstruction de l'aqueduc et de l'égout des rues Chaillot, Desportes et Saint-Zotique dans le cadre du contrat SP-34 accordé à la firme CIMA+ (CE11 1210), majorant ainsi le montant total du contrat de 55 481,48 \$ à 65 481,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1122266003

CE12 0620

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un protocole de collaboration scientifique et technique dans le domaine horticole et de mise en valeur entre le Conseil général de la Moselle (Jardins fruitiers de Laquenexy) et la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le Maire et le Directeur général de l'Espace pour la vie, à signer le protocole de collaboration pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1112912004

CE12 0621

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 200 000 \$ à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'annexe A dudit protocole, devant être complétés avant le 31 décembre 2014, dans le cadre du programme *Place à la relève*;
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 1 200 000 \$ provenant du MAMROT pour la réalisation des projets issus de cette entente;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1 200 000 \$ pour une période de trois ans, soit de 2012 à 2014, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- de mandater la Direction de la diversité sociale pour gérer la mise en œuvre de ce programme;
- 5- d'accorder un soutien financier de 2,1 M\$ sur trois ans à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour la réalisation du projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève, soit 800 000 \$ en 2012, 700 000 \$ en 2013 et 600 000 \$ en 2014;
- 6- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 7- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1124251001

CE12 0622

Vu la résolution CA12 27 0130 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 3 avril 2012;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver et de ratifier la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Commission sportive Montréal-Concordia inc. (CSMC) pour effectuer la coordination des réservations des plateaux sportifs sur le territoire de Montréal-Concordia pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2012;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2012, conformément aux termes et conditions stipulés à la convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention pour et au nom de la Ville;

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le virement budgétaire entériné par les arrondissements participants à l'entente et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour effectuer la coordination des réservations des plateaux sportifs sur le territoire de Montréal-Concordia, pour l'année 2012, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1115167004

CE12 0623

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de MABE CANADA inc., aux fins de rue, un terrain situé à l'intersection nord-est des rues Notre-Dame Est et Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 4 714 584 du cadastre du Québec, d'une superficie de 131,2 m², pour la somme de 20 000 \$ plus taxes si applicables, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1101027004

CE12 0624

Il est

RÉSOLU :

de ne pas soumettre la présente transaction pour étude à la Commission sur l'examen des contrats compte tenu de la recommandation R-1 du Bilan de la première année d'activité de la Commission permanente sur l'examen des contrats qui ne souhaite plus être saisie de l'étude relative aux transactions immobilières entre des entités apparentées du monde municipal montréalais;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la fermeture et le retrait du registre du domaine public du lot 4 158 486 ainsi que l'acquisition par la Ville des droits détenus par la SHDM dans la Place des festivals et les rues Balmoral et Mayor, soit les lots du cadastre du Québec suivants : 4 158 488, 4 158 491 et 4 186 933 (Place des festivals), 4 158 487 et 4 158 489 (rue Balmoral) et le lot 4 158 485 (rue Mayor) et la cession par la Ville à la SHDM de ses droits détenus dans le lot 4 158 484 (terrain vacant résiduel) et dans le lot 4 158 486, soit une lisière de terrain d'une superficie de 44 mètres carrés résultant d'une modification à la géométrie du boulevard de Maisonneuve, le tout avec soulte et autres indemnités payables en argent en faveur de la SHDM au montant de 1 695 349,84 \$;
- 2- d'autoriser la signature par la Ville d'une convention relative au partage du prix entre la SHDM et la Ville advenant une cession des lots 4 158 484 et 4 158 486 du cadastre du Québec à un tiers par la SHDM;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1114311001

CE12 0625

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada la propriété du lot 3 731 871 du cadastre du Québec, pour la somme de 1 \$, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société Aéroports de Montréal (ADM) des infrastructures construites par cette dernière afin de desservir le lot 3 731 871 du cadastre du Québec, pour la somme de 2 982 288,24 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1113235003

CE12 0626

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9217-7112 Québec inc. un terrain vague constitué du lot 4 512 245 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 797,7 mètres carrés, situé au sud de la rue Saint-Ambroise et à l'est du chemin de la Côte-St-Paul, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins de développement résidentiel, pour une somme de 296 777,14 \$, avec défalcation d'un montant équivalent, conformément aux conditions stipulées dans l'accord de développement et selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1110288010

CE12 0627

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Van Grimde Corps Secrets, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2012, des locaux au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 46,22 mètres carrés, utilisés à des fins administratives et d'entreposage, moyennant un loyer total de 29 808,02 \$, incluant la taxe sur les produits et services, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1124069002

CE12 0628

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes d'un acte de vente de la Ville de Montréal à Immeubles Chenail et Clermont inc., intervenu le 1^{er} mai 2007, devant M^e Pauline Bourdeau, notaire, sous le numéro 3598 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 4 mai 2007 sous le numéro 14 196 069;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à signer ce projet d'acte pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1124501004

CE12 0629

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier spécial, non récurrent, de 350 000 \$ à la Ville de Pointe-Claire pour la restauration de la maçonnerie au Centre culturel Stewart Hall prévus de septembre 2012 à février 2013, conformément à l'Entente intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal concernant le développement culturel;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1120280001

CE12 0630

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Vélo Québec pour l'édition 2012 de l'événement « La Campagne pour un meilleur partage de la route »;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1124651001

CE12 0631

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une première série de soutiens financiers totalisant 180 451 \$, pour l'année 2012, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après, ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;

Ahunsiac-Cartierville

ASSOCIATION DES MEDIAS ECRITS COMMUNAUTAIRES DU QUEBEC	929,00 \$
CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTES IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	742,00 \$
CENTRE DE CONSULTATION ET D'ANIMATION SAINT-LAURENT INC.	386,00 \$
CENTRE D'EDUCATION ET DE DEVELOPPEMENT INTERCULTUREL (CEDI)	1 187,00 \$
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTREAL CENTRE-NORD (CREMCN) INC	2 258,00 \$
ACADE-KICKS	1 974,00 \$
SPORTS MONTREAL INC.	5 000,00 \$

Anjou

ASSOCIATION CANADIENNE DES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE	931,00 \$
---	-----------

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

AGENCE OMETZ	883,00 \$
AMI-QUEBEC AGIR CONTRE LA MALADIE MENTALE	1 813,00 \$
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI COTE DES NEIGES (CRECN)	3 761,00 \$
CENTRE DE SERVICES PREVENTIFS A L'ENFANCE DE COTE-DES-NEIGES	2 333,00 \$
LA CAFETERIA COMMUNAUTAIRE MULTI CAF	845,00 \$
LA FONDATION CANADIENNE DU REIN	5 000,00 \$
ACADEMIE DES ARTS MARTIAUX MOAN	500,00 \$

LaSalle

MAISON DES FAMILLES DE LASALLE	1 549,00 \$
--------------------------------	-------------

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

FESTIVAL ORGUE ET COULEURS	556,00 \$
CONFEDERATION DES ORGANISMES DE PERSONNES HANDICAPEES DU QUEBEC (COPHAN)	1 285,00 \$
GROUPE AMORCE	415,00 \$
LE CENTRE D'ENTRAIDE DE MERCIER-EST LTEE	672,00 \$
LE TOUR DE LIRE	858,00 \$
PARRAINAGE CIVIQUE DE L'EST DE L'ILE DE MONTREAL	741,00 \$
REGROUPEMENT QC DES CENTRES D'AIDE & DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL	1 176,00 \$
S.O.S. VELO MERCIER/HOCHELAGA MAISONNEUVE INC.	5 000,00 \$
SERVICE D'EDUCATION ET DE SECURITE ALIMENTAIRE DE MERCIER-EST (SESAME)	1 670,00 \$
TEL-ECOUTE	938,00 \$
CLUB DE BOXE DE L'EST	2 406,00 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE LA MARCHÉ	575,00 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR	389,00 \$

Montréal-Nord

MAISON DE JEUNES : L'OUVERTURE	1 138,00 \$
--------------------------------	-------------

Plateau-Mont-Royal (Le)

ATELIER LE FIL D'ARIANE INC.	2 654,00 \$
DIAGONALE, CENTRE DES ARTS ET DES FIBRES DU QUEBEC	1 023,00 \$
LA VIE DES ARTS	1 026,00 \$
LES7ATELIERS	1 767,00 \$
MAINFILM	2 470,00 \$
PRODUCTIONS FLAMENCO MONTREAL	2 035,00 \$
ZEUGMA, COLLECTIF DE FOLKLORE URBAIN	801,00 \$
"FAMILLE NOUVELLE" CENTRE D'ENTRAIDE CONJUGAL ET FAMILIAL	1 477,00 \$
ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUEBEC	1 028,00 \$
ASSOCIATION POUR LA SANTE PUBLIQUE AU QUEBEC (A.S.P.Q.)	2 652,00 \$
CLINIQUE JURIDIQUE DU MILE END	566,00 \$
CONSEIL QUEBECOIS DES ARTS MEDIATIQUES	1 040,00 \$
DIVERS/CITE MONTREAL 94 INC.	1 120,00 \$
EDITIONS DU RENOUVEAU QUEBECOIS	635,00 \$
INFO-SECTE/INFO-CULT	640,00 \$
INSTITUT DE COOPERATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES ICEA	5 000,00 \$
LA FONDATION QUEBECOISE POUR L'ALPHABETISATION	3 888,00 \$
LE COLLEGE FRONTIERE	663,00 \$
MISSIONS EXEKO	859,00 \$
PROGRAMME D'ORGANISATION AU TRAVAIL INC.	5 000,00 \$
PROJET CHANGEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR AINES	3 487,00 \$

Rosemont-La-Petite-Patrie

BUREAU DES SERVICES REGION 87	1 594,00 \$
CENTRE N A RIVE DE MONTREAL	5 000,00 \$
LETTRES EN MAIN	1 176,00 \$
MEDECINS DU MONDE	246,00 \$
PERSPECTIVES JEUNESSE	1 264,00 \$
PRO-GAM INC.	1 281,00 \$
S.I.M.O. (SERVICE D'INTEGRATION AU MARCHE DU TRAVAIL PAR OBJECTIFS)	1 769,00 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER) INC.	2 192,00 \$

Saint-Laurent

CARI ST-LAURENT	5 000,00 \$
-----------------	-------------

MISSIONS EXEKO	66,00 \$
Saint-Léonard	
ASSOCIATION HAITIANO-CANADO-QUEBECOISE D'AIDE AUX DEMUNIS	491,00 \$
Sud-Ouest (Le)	
FONDATION METROPOLIS BLEU	1 002,00 \$
FRIPERIE LA GAILLARDE	1 261,00 \$
MUSEE DES BEAUX-ARTS DE MONTREAL	5 000,00 \$
ACCES FLEUVE / COMITE ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) VILLE-MARIE	581,00 \$
AU NOM DE L'AMOUR	1 106,00 \$
CENTRE COMMUNIDEE	1 574,00 \$
CENTRE EUREKA INC.	4 740,00 \$
Verdun	
ACTION SURVEILLANCE VERDUN	314,00 \$
Ville-Marie	
"CHANTS LIBRES" COMPAGNIE LYRIQUE DE CREATION	445,00 \$
CENTRE DES AUTEURS DRAMATIQUES (MONTREAL) (CEAD) INC.	2 076,00 \$
ENGLISH LANGUAGE ARTS NETWORK	371,00 \$
LES ESCALES IMPROBABLES DE MONTREAL	266,00 \$
LES PRODUCTIONS ONDINNOK INC.	1 411,00 \$
THEATRE MOMENTUM	514,00 \$
VUES ET VOIX	4 442,00 \$
CENTRE D'ECOUTE LE HAVRE INC.	717,00 \$
CENTRE QUEBECOIS DE LUTTE AUX DEPENDANCES	1 580,00 \$
CYBERCAP	3 833,00 \$
ECHOS MONTREAL	1 758,00 \$
FONDATION POORNA-JNANA YOGA INC.	4 375,00 \$
LA FONDATION PAUL GERIN-LAJOIE POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE	5 000,00 \$
MEDECINS DU MONDE	3 747,00 \$
SOCIETE CANADIENNE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES (DIVISION DU QUEBEC)	5 000,00 \$
INNOVATION JEUNES	1 348,00 \$
INSTITUT GOETHE INC.	5 000,00 \$
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	
CENTRE DE LA COMMUNAUTE SOURDE DU MONTREAL METROPOLITAIN	734,00 \$
CENTRE GENERATION EMPLOI	4 275,00 \$
COMMUNAUTIQUE	1 245,00 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE NOVAIDE	1 255,00 \$
EDUCATION-COUP-DE-FIL	546,00 \$
GROUPE D'ACTION POUR LA PREVENTION DE LA TRANSMISSION DU VIH ET L'ERADICATION DU SIDA (GAP-VIES)	1 852,00 \$
LE REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABETISATION DU QUEBEC	879,00 \$
LE REGROUPEMENT DES MAISONS DES JEUNES DU QUEBEC INC.	464,00 \$
LES DEPRIMES ANONYMES INC.	625,00 \$
MICRO-RECYC-COOPERATION	620,00 \$
OBJECTIF JEUNESSE+	775,00 \$
REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTREAL (RIOCM)	401,00 \$
VRAC ENVIRONNEMENT (GROUPE D'ACTION ET DE RECHERCHE EN DEVELOPPEMENT DURABLE)	1 499,00 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1121361002

CE12 0632

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le soutien d'un montant approximatif de 2 695 \$ à l'organisme Ali et les princes de la rue, sous la forme d'une gratuité des frais pour l'utilisation du gymnase double du Centre Claude-Robillard, lors de la tenue d'un Gala de boxe qui a eu lieu le 8 avril 2012;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier, non récurrent, de 60 000 \$ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue – Phase 2 » pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville/MESS 2009 - 2012;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1121375002

CE12 0633

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 201 875 \$ aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après désignés, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2009-2012 :

Organisme	Projet	Montant (\$)
Action-Réinsertion	Carrefour d'insertion sociale	15 000 \$
Auberge communautaire Sud-Ouest	De la bouffe pour tous!	30 000 \$
C.A.C.T.U.S. Montréal	Groupe d'intervention alternative par les pairs - GIAP	25 000 \$
Les YMCA du Québec	Premier Arrêt - Réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance	35 825 \$
Plein Milieu	Médiation sociale - Plateau Mont-Royal	24 050 \$
Rue Action Prévention (RAP) Jeunesse	L'Accès-Soir	25 000 \$
Sentier urbain	Nature et agriculture urbaine par les femmes	12 000 \$
Spectre de rue inc.	TAPAJ	35 000 \$

- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1123381001

CE12 0634

Il est

RÉSOLU :

d'adopter la résolution suivante :

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

VU l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de six mois à compter du 1^{er} juillet 2012, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1124235001

CE12 0635

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de se déclarer compétent relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal (PR@M) - volets Innovation et Est de Montréal, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1123907003

CE12 0636

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Les FrancoFolies de Montréal » du 28 mai au 22 juin 2012, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles, quadrilatère délimité par les rues De Maisonneuve et De Bleury ainsi que les boulevards René-Lévesque et Saint-Laurent, incluant les places et les parcs;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival International de jazz de Montréal » du 23 juin au 11 juillet 2012, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles, quadrilatère délimité par les rues De Maisonneuve et De Bleury ainsi que les boulevards René-Lévesque et Saint-Laurent, incluant les places et les parcs;

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville et Les FrancoFolies de Montréal, pour la tenue de l'édition 2012, du 7 au 16 juin 2012;
- 4- d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville et Le Festival International de Jazz de Montréal pour la tenue de l'édition 2012, du 28 juin au 7 juillet 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1121508002

CE12 0637

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2012 - 2e partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1120679007

CE12 0638

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 497 035,36 \$, taxes incluses, pour permettre le règlement de l'audit sur la conformité et la régularisation des droits d'utilisation des licences logicielles IBM déployées dans l'environnement informatique de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser à cette fin le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce règlement, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1125006002

CE12 0639

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Direction de la propreté et du déneigement, un virement de crédits de 4 475 000 \$ en provenance d'un compte budgétaire corporatif vers les arrondissements et la Direction de la propreté et du déneigement;
- 2- d'imputer ces virements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1121156001

CE12 0640

Vu la résolution CA12 240167 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 3 avril 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la programmation révisée du PTI 2012 de l'arrondissement Ville-Marie;
- 2- d'autoriser le virement d'un montant de 1,9 M\$ du PTI 2012 local au PTI 2012 de l'agglomération selon les informations des interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1122408001

CE12 0641

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance du projet 28020 Informatisation de la gestion des projets d'immobilisations vers le projet 28010 Matériel roulant et équipements - achat du programme triennal d'immobilisation de la Direction des travaux publics afin de permettre l'acquisition de matériel roulant, selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer ce virement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1123855006

CE12 0642

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à régler hors cour l'action intentée par Innovassur, assurances générales inc. dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 500-17-070320-125, pour un montant total de 160 000 \$;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Chantal Bruyère, du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le chèque suivant : 160 000 \$ à l'ordre de Prévost Fortin D'Aoust en fidéicommiss;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1123219003

CE12 0643

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le paiement d'une somme de 135 000 \$, en faveur de la Ville de Montréal, en règlement de l'action intentée contre la Société d'assurance automobile du Québec à la suite de contributions d'assurance payées en trop par la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer les documents de quittance.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1124184003

CE12 0644

Il est

RÉSOLU :

de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin d'entreprendre les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au sud du boulevard Maurice-Duplessis de part et d'autre du boulevard Marc-Aurèle-Fortin et formé des lots 4 056 182, 4 425 870 à 4 425 881, 4 425 883, 4 425 885, 4 425 916 à 4 425 921, 4 425 923, 4 425 924 et 4 425 929 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1124501005

CE12 0645

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le plan de resserrement présenté en pièce jointe au dossier décisionnel afin d'assurer l'équilibre budgétaire 2012 et le financement des besoins additionnels;
- 2- de mandater le Service des finances pour périmier les crédits budgétaires des services corporatifs et d'effectuer les virements requis afin de réaliser les objectifs financiers, tels que présentés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1125205002

CE12 0646

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1110184001

CE12 0647

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 59 000 000 \$ pour les dépenses liées à l'implantation de nouvelles cours de services » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1123681001

CE12 0648

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1120601001

CE12 0649

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1120645001

CE12 0650

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la modification du Programme triennal d'immobilisation 2012-2013-2014 pour ajouter le projet intitulé « Acquisition de bus articulés 2008-2012 » sous la rubrique « matériel roulant du Réseau des bus », pour un montant de 208 678 493 \$, coût capitalisable et non capitalisable;
- 2- d'approuver le Règlement R-078-2 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement modifiant le Règlement R-078, modifié par le Règlement R-078-1 autorisant un emprunt de 187 990 491 \$ pour financer l'acquisition d'autobus urbains articulés, afin d'y prévoir les investissements d'intégration opérationnelle pour les autobus urbains articulés et les autobus urbains à plancher surbaissé 40', afin d'ajouter l'acquisition de cinquante-cinq (55) nouveaux autobus urbains articulés et pour augmenter le montant total de l'emprunt à 214 701 460 \$ », conformément aux dispositions de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.005 1120854004

CE12 0651

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer « rue Fers-de-Lys » la rue perpendiculaire au boulevard Chevrement qui rejoint l'extrémité ouest de la rue Louise-Bizard, à l'ouest de la montée de l'Église, située sur la partie du lot 37-585 du cadastre de la paroisse de L'Île-Bizard située au sud de la ligne prolongeant vers l'est la limite des lots 37-584 et 37-583 jusqu'à son point de rencontre avec la limite ouest du lot 37-552 du cadastre de la paroisse de L'Île-Bizard;
- 2- de nommer « rue Louise-Bizard » le prolongement vers l'ouest de la rue Louise-Bizard existante jusqu'à la rue Fers-de-Lys projetée, situé sur la partie du lot 37-585 du cadastre de la paroisse de L'Île-Bizard située au nord de la ligne prolongeant vers l'est la limite des lots 37-584 et 37-583 jusqu'à son point de rencontre avec la limite ouest du lot 37-552 du cadastre de la paroisse de L'Île-Bizard,

le tout étant illustré sur les plans joints au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1124521005

CE12 0652

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « piscine Paul-Émile-Sauvageau » la piscine municipale située dans le parc L.-O.-Taillon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1124521007

CE12 0653

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la requalification du secteur de la gare Bois-Franc, la révision de la disposition relative au pourcentage d'espace vert prévu au PPU du Technoparc et la modification de la carte des parcs.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1114152087

Levée de la séance à 11 h 54

70.001

Les résolutions CE12 0596 à CE12 0653 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Michael Applebaum
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville